



DIRECTION DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

## SYNTHÈSE DU RAPPORT DE LA SOLIDARITÉ AUX RELATIONS INTERNATIONALES DE LA RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

L'Union Européenne et la France constituent des acteurs majeurs, voir prépondérants, de la coopération internationale.

Elles s'inscrivent qualitativement dans les institutions internationales multilatérales, et font des grands accords de l'O.N.U., en particulier les Objectifs du Millénaire pour le Développement, leur priorité d'intervention en matière de solidarité internationale.

Les priorités françaises, thématiques (éducation, eau, environnement, santé) ou transversales (gouvernance, égalité hommes femmes, développement durable et commerce) s'inscrivent dans les priorités européennes, en cohérence avec ces objectifs multilatéraux.

Toutefois, les objectifs internationaux fixés par l'O.N.U. pour l'Aide Publique au Développement (0,7% du P.I.B.) semblent hors d'atteinte à court terme pour la France, même en tenant compte de l'aide des collectivités territoriales et des annulations de dette.

Dans ce cadre, la Région Nord- Pas de Calais apparaît comme un territoire naturellement sensibilisé et concerné par les questions et enjeux internationaux, aidé en cela par sa position géographique en Europe et sa place reconnue sur la scène internationale.

L'Institution œuvre, depuis son origine, à réunir les conditions d'une répartition plus équitable des richesses dans un esprit de citoyenneté et une approche de développement durable.

Elle développe en particulier des coopérations de territoire à territoire, de population à population, d'Institution à Institution comparables. Elle traduit en cela ses engagements de l'Agenda 21 et les orientations qu'elle a arrêtées au fil des années, notamment au travers de ses schémas prospectifs (aménagement et développement durables du territoire, développement économique, formations, transports, tourisme) et des rapports d'orientation thématiques (culture, santé, environnement, agriculture,...).

Depuis 2004, l'objectif du « 1% Nord Sud » concourt à faire de la Région Nord- Pas de Calais une Institution mobilisée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement et attentive à y associer une grande partie de la population.

C'est l'ensemble de ses politiques « opérationnelles » : l'action économique, l'agriculture et la pêche ; la formation et l'éducation ; la culture et les sports ; la santé et l'environnement ; les territoires et la planification ; ou « fonctionnelles », en particulier au titre de l'appui institutionnel, qui sont impliquées au côté des délégations plus spécifiquement en charge de l'international.

En promouvant, en valorisant, en accompagnant les initiatives d'aide et d'éducation au développement, la Région Nord-Pas de Calais manifeste une volonté politique forte en matière de solidarité internationale. Elle entend affirmer, aux yeux des habitants, une forte légitimité institutionnelle. L'ambition affichée en 2002 de faire des quatre millions d'habitants autant de coopérants potentiels reste d'actualité.

Expliquer les interdépendances, dire nos responsabilités collectives, rendre les démarches solidaires plus abordables, plus proches du quotidien des habitants, expliquer que la solidarité internationale commence par plus de solidarité ici, permet à la Région d'assumer une politique de solidarité internationale ambitieuse et responsable.

Dans cette perspective, la Région souhaite impulser un travail de capitalisation et de convergence des dynamiques existantes pour élargir le « public concerné ».

Elle propose pour ce faire :

- De développer les outils de pilotage de la politique régionale de solidarité : des espaces de dialogue rapproché entre élus et techniciens du Nord et du Sud existent au travers des Comités mixtes et des missions, pour lesquels la Région mobilise l'ensemble de ses compétences, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du 1% Nord Sud. Elle mène ainsi des évaluations dans le cadre du suivi des accords de coopération et met en place des antennes techniques dans les Régions partenaires (Mali, Vietnam, Madagascar, Sénégal).
- D'adapter les modes de coopération à l'évolution des compétences des partenaires : la nature de la coopération a évolué, en passant d'une démarche essentiellement tournée vers le soutien aux projets d'acteurs à une démarche d'accompagnement de l'Institution partenaire dans l'exercice de ses compétences et dans des programmes de développement intégré.
- De poursuivre la transversalité et le renforcement de l'action engagée au titre du 1% Nord Sud : la stratégie régionale autour du 1% Nord/Sud vise à faire en sorte qu'à l'issue du mandat, 1% des budgets des politiques régionales d'intervention soit consacré à la coopération Nord/Sud. Cette mobilisation est à la fois financière et d'expertise, de savoir-faire de l'Institution et de compétences des acteurs régionaux. Hôpitaux, lycées, le Comité des pêches, consulaires tels la Chambre des Métiers du Nord, entreprises, Instituts de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I.) ou Institut Régional du Travail Social (I.R.T.S.) agissent au bénéfice de l'appui à la décentralisation, de l'appui institutionnel aux Régions partenaires, et des projets de développement au Sud. Des avancées notables se sont ainsi concrétisées dans le domaine de la formation initiale par la réalisation de projets emblématiques, tels que la construction d'un établissement de formation aux métiers de l'hôtellerie à Safi au Maroc, celle d'un lycée en région de Saint-Louis. La formation permanente et l'insertion professionnelle à Saint Louis, l'artisanat à Kayes, le développement horticole ou des filières de céréales ou de gomme à Kayes, la biodiversité à Analanjorofo, la santé à Safi et à Saint Louis, la nutrition à Kayes, le microcrédit à Saint Louis et QuangNam, les échanges culturels à Safi ou Saint Louis,... autant d'illustrations remarquables parmi d'autres.
- De renforcer les partenariats avec les structures nationales, européennes et multilatérales : L'action de la Région Nord- Pas de Calais s'appuie de plus en plus sur les dispositifs nationaux, notamment ceux du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Agence Française de Développement. Ou sur des dispositifs internationaux, en particulier les agences des Nations Unies telles que la F.A.O., le P.N.U.D. ou l'U.N.E.S.C.O. En retour, elle utilise les forums, rencontres, séminaires, assises...nationaux et internationaux pour faire connaître sa stratégie, nouer des partenariats, conforter des réseaux, rechercher des alliances.
- De développer la concertation avec les collectivités du territoire et les autres régions françaises : les actions concertées avec les régions Rhône Alpes et Midi Pyrénées, le département du Nord et des communes comme Lille, Liévin, Saint Laurent Blangy au Sénégal ; la région Ile de France, le département du Pas de Calais et les communes de Maubeuge, Guînes, Calais, Solesmes ou Aniche au Mali; Boulogne sur Mer et Dunkerque au Maroc...en témoignent.

Fortes des acquis de la politique de solidarité internationale, la Région entend fixer à sa politique de relations internationales deux objectifs :

- Faire du développement durable l'axe de lecture et d'élaboration de la stratégie internationale de la Région ;

- « Mettre le Nord- Pas de Calais en état de coopération » pour mobiliser l'ensemble des acteurs de notre territoire.

Elle le fait autour de valeurs et de principes :

- les valeurs de respect des droits humains et d'égalité entre hommes et femmes, de promotion de la démocratie et de reconnaissance des cultures, de prise en compte des enjeux écologiques ;
- les principes durables de précaution, de prévention, de réversibilité, de partenariat, de participation, de formation, de transversalité, d'égalité, de réciprocité, de subsidiarité, de transparence, d'information, d'évaluation partagée et de capitalisation de l'expérience.

**Quatre propositions** de renforcement de l'action internationale sont formulées à partir de ces valeurs :

La première est de **faire du développement durable le pivot de l'action internationale de la Région** : à partir de l'expérience acquise dans le traitement des mutations minières et industrielles - à l'exemple du projet de coopération thématique avec l'Etat du Minas Gerais au Brésil.

L'action de la Région consiste à :

- Elaborer l'accord de coopération entre l'Etat du **Minas Gerais** et la Région Nord- Pas de Calais sur la base de la gestion des territoires marqués par la mine et de leur développement durable dans les champs économiques, sociaux, culturels et environnementaux ;
- Réunir autour de ce projet les collectivités, organismes, entreprises et acteurs impliqués ou intéressés en Nord- Pas de Calais pour formaliser les perspectives sur la base des travaux et réflexions menés sur les mutations des territoires marqués par la mine;
- Repérer et organiser les échanges sur les **régions minières** et post- minières avec les partenaires européens et internationaux de la Région et des acteurs du Nord- Pas de Calais;
- mettre la problématique commune en liaison avec les réseaux de collectivités (Cités Unies France, Cités et Gouvernements Locaux Unis, Association Française des Communes et Régions d'Europe,...)
- Mettre en place, avec les entreprises régionales engagées à l'international et inscrites dans des dispositifs de responsabilité environnementale et sociale, et avec les acteurs publics et associatifs des territoires dont elles relèvent, un dispositif coordonné et intégré d'échange au service de la coopération internationale.

La deuxième est de concourir à la mise du Nord- Pas de Calais en état de coopération, en soutenant **l'engagement et l'initiative des collectivités locales**.

L'action de la Région consiste à :

- recenser et caractériser les coopérations menées par les collectivités du Nord- Pas de Calais
- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de projets communs ou coordonnés des collectivités régionales ;
- Elargir le dispositif de veille des politiques européennes au champ international (dispositifs nationaux, multilatéraux ou thématiques) pour permettre aux collectivités et à leurs partenaires locaux ou régionaux de mieux anticiper, saisir et mettre en œuvre les dispositifs existants ;
- Cofinancer les projets des collectivités en fonction de leur convergence avec les objectifs régionaux ;
- Les articuler dans le temps avec les autres financeurs, chacun ayant ses propres objectifs et son propre calendrier.

La troisième est d'impliquer les habitants, en promouvant « **les Ambassadeurs du Nord - Pas de Calais** ».

L'action de la Région consiste à **susciter, organiser et accompagner les habitants intéressés à porter les valeurs et les particularités de la région**:

- en mobilisant sur ce projet les structures et dispositifs ressources ;
- en organisant les échanges des « nordistes » à l'étranger par la mise en place d'un forum Internet ;
- en organisant des temps d'échanges avec les structures concernées sur les projets et dispositifs de mobilité individuelle et collective ;

- en organisant aussi les échanges et accompagnant les projets des personnes étrangères ou d'origine étrangère résidant en Nord- Pas de Calais en liaison avec les représentations à l'étranger ;
- en développant des classes internationales, sur le principe des classes nord sud et le volet international des appels à projets lycées et C.F.A. ;
- en constituant avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dans leur objet ou leur engagement à l'international, un dispositif d'appui scientifique.

La quatrième est de contribuer à mettre en perspective et à **formuler le sens de l'action internationale des acteurs du Nord - Pas de Calais par la mise en place d'un Forum des acteurs à l'international.**

L'action de la région consiste à:

- Organiser et accompagner les rencontres d'acteurs les plus significatives, élargir le « public » concerné sur l'ensemble du territoire ;
- Impulser une capitalisation des expériences et des savoir-faire ;
- Mettre en place un conseil scientifique (universitaires, enseignants, chercheurs) et opérationnel (collectivités, C.C.I.International, réseaux d'O.N.G.) saisi des restitutions, évaluations et appui aux projets ;
- Constituer en interne un groupe projet transversal entre délégations et directions ;
- Préciser et mettre en exergue l'implication du Nord- Pas de Calais dans des instances partenariales pour faire connaître l'expérience et le point de vue de la Région ;
- Anticiper et organiser la présence de la Région dans les évènements internationaux.